

Legal Department
J.Crois/C.Dascotte

03 MAY 22 09:21

www.agfa.com

Agfa-Gevaert N.V.
Septestraat 27 - B-2640 Mortsel-België

tel. +32 (0) 3 444 7291
fax. +32 (0) 3 444 7229
e-mail Claire.Dascotte.CD
@belgium.agfa.com

Securities and Exchange Commission
Att. :Office of International Corporate Finance
Mail Stop 3-2
450 Fifth Street, N.W.
WASHINGTON D.C. 20549
U.S.A.

82-334

By special courier

2003-05-20



Dear Sirs,

03050716

SUPPL

Please find enclosed a substantial shareholding notification for Deutsche Bank AG Group's position in Agfa-Gevaert N.V.

Best regards,

C.Dascotte
Ass. Gen. Counsel

PROCESSED

MAY 29 2003

THOMSON
FINANCIAL

llw 5/27

Copia - J. Wels

Deutsche Bank



Agfa Gevaert N.V.
Attn. Ms. Anne Vlemincks
Septestraat 27

2640 Mortsel

Fax : +32(3) 444 4485

Deutsche Bank AG
Compliance
Zentrale Frankfurt

Postfach
60262 Frankfurt am Main

Taunusanlage 12
60325 Frankfurt

Michaela Bundschuh
Telefon (069) 9 10 - 3 47 26
Telefax (069) 9 10 - 3 85 80
E-mail: michaela.bundschuh@db.com

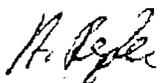
Frankfurt, 16 May 2003

Substantial Shareholding Notification – Agfa Gevaert N.V.

Dear Ms. Vlemincks,

Please find enclosed a substantial shareholding notification for Deutsche Bank AG Group's position in Agfa Gevaert N.V..

Deutsche Bank AG


Hagen Repke


Michaela Bundschuh

Première déclaration de participation

1

CHAPITRE 1er DE LA LOI DU 2 MARS 1989

**Formulaire A : première déclaration de participation dans une société
cotée au premier marché**

0. A adresser à :

- la société cotée visée
Agfa-Gevaert N.V.
Septestraat 27, 2640 Mortsel
Fax : +32(3) 444 4485
- Commission Bancaire et Financière
Contrôle de l'information financière et des marchés d'instruments financiers
A l'attention de M. Colinet
A l'attention de M. G. Delaere
A l'attention de M. Malotte
Avenue Louise 99, 1050 BRUXELLES
Fax : +32(2)535.24.24

1. Nom de la société visée : Agfa-Gevaert N.V.

2. Données relatives à la personne établissant la déclaration¹ en qualité de déclarant intervenant pour son propre comptea) *personne physique*

nom + prénom

adresse

tél. (facultatif)

b) *personne morale*

forme juridique + dénomination

siège social

tél.

fax

nom et qualité du signataire de la déclaration

Deutsche Bank AG, Société anonyme

Taunusanlage 12, 60325 Frankfurt am Main,
Allemagne

+49 69 910 38 967

+49 69 910 38 580

Hagen Repke, Compliance

Michaela Bundschuh, Compliance

3. **Eléments constitutifs de la déclaration**Remarque préliminaire

Lorsque la déclaration est opérée par des personnes liées ou agissant de concert, les tableaux I et II seront complétés autant de fois que nécessaire :

- d'abord pour chacune de ces personnes *séparément*, même si aucune d'elles n'atteint à elle seule l'un des seuils prévus par la loi (cf. art. 8, § 1er, 3°, de l'A.R. du 10 mai 1989)² ;
- ensuite pour *l'ensemble* des personnes liées ou agissant de concert (cf. art. 2, § 1er et 2, de la loi du 2 mars 1989).

¹ Biffer la(les) mention(s) inutile(s).² Sauf s'il s'agit de personnes physiques agissant de concert dont aucune ne possède un nombre de titres auquel sont attachés 5 % ou plus des droits de vote existants : celles-ci peuvent faire une déclaration commune, sans indication des détenteurs individuels (art. 2, § 3, alinéa 2, de la loi du 2 mars 1989).

Première déclaration de participation

2

Tableau I : données générales

Nom de la société visée	Agfa Gevaert N.V.
Droits détenus par (biffer la mention inutile)	Deutsche Bank AG Group*, Frankfurt am Main, Allemagne
lié(e) à	
agissant de concert avec	
Date de réalisation de la situation donnant lieu à déclaration	14/05/2003
Sources relatives au dénominateur	Anne Vlemincks, Agfa Gevaert N.V.

Lorsqu'un tiers détient des droits pour compte d'autrui.

* y compris des filiales de Deutsche Bank AG

Tableau II : calcul de la quotité

	dénominateur (a)	Numérateur (b)	% (b/a)
1. Droits de vote effectifs afférents à des titres <ul style="list-style-type: none"> représentatifs du capital non représentatifs du capital 	140 000 000	4.748.991 ** ** positions agrégées de la Deutsche Bank AG Frankfurt ainsi que de ses diverses filiales	3,39%
2. Droits de vote futurs, potentiels ou non, résultant de <ul style="list-style-type: none"> droits et engagements à la conversion en ou à la souscription de titres à émettre, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> ◇ conversion d'obligations ◇ conversion de prêts ◇ exercice de warrants ◇ autres (à détailler le cas échéant) droits et engagements à l'acquisition de titres émis, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> ◇ options ◇ warrants portant sur des titres émis ◇ engagements résultant d'un contrat ◇ autres (à détailler le cas échéant) 	483. 600* * 31 décembre 2002		
Total	140.483.600	4.748.991	3,38%
<u>Pour mention</u> Droits et engagements à la conversion en, à la souscription ou à l'acquisition de titres, assortis de clauses conditionnelles, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> conversion d'obligations exercice de warrants autres (à détailler le cas échéant) 			
Pour les droits ou engagements desquels peuvent résulter des droits de vote futurs : délais ou périodes d'exercice			

Première déclaration de participation

3

(Type + délais/périodes)

*** Deutsche Bank AG peut, dans les trois jours ouvrables, réclamer la restitution des actions prêtées aux divers clients et ce en conformité avec les clauses insérées dans ses "Standard European Loan Contracts"

4. Données complémentaires à fournir si le nombre de titres détenus est égal ou supérieur à 20 % (art. 8, § 3, de l'A.R. du 10 mai 1989)

a. Description de la politique dans laquelle se situe l'acquisition :

b. Nombre de titres acquis au cours des 12 mois précédant la présente déclaration et mode d'acquisition :

	nombre	mode d'acquisition
1. Droits de vote effectifs afférents à des titres <ul style="list-style-type: none"> • Représentatifs du capital • non représentatifs du capital 		
2. Droits de vote futurs, potentiels ou non, résultant de <ul style="list-style-type: none"> • droits et engagements à la conversion en ou à la souscription de titres à émettre, à savoir: <ul style="list-style-type: none"> ◊ conversion d'obligations ◊ conversion de prêts ◊ exercice de warrants ◊ autres (à détailler le cas échéant) • droits et engagements à l'acquisition de titres émis, à savoir: <ul style="list-style-type: none"> ◊ options ◊ warrants portant sur des titres émis ◊ engagements résultant d'un contrat ◊ autres (à détailler le cas échéant) 		

Fait le 16 May 2003 à Frankfurt am Main

Deutsche Bank AG

H. Repke
.....
Hagen Repke

Bundschuh
.....
Michaela Bundschuh

Annexes (obligatoires en vertu de l'art. 4, § 1^{er}, alinéa 1^{er} de la loi du 2 mars 1989) : les documents relatifs à l'opération (aux opérations) donnant lieu à déclaration